



Refus d'indemnisation sur accident

Par **marie**, le **13/11/2008** à **13:33**

je suis victime d'un accident de travail datant du mois de juin je suis actuellement encore en arrêt de travail j'ai fait mon dossier au mois de juillet pour les assurances cela fait 2 fois qu'il me refuse de m'indemniser en plus il me traite de frauduleuse car j'aurais omis de leur dire certains arrêts de travail alors qu'il me demande 5 ans en arrière pour ma part ce n'est qu'un oubli je leur ai fourni tous les papiers qu'ils m'ont demandé de plus je n'ai jamais reçu de double de mes contrats ont-ils le droit de faire cela?

Par **chaber**, le **14/11/2008** à **07:58**

[citation][je suis victime d'un accident de travail datant du mois de juin je suis actuellement encore en arrêt de travail /citation] vous êtes donc pris en charge par la Sécu [citation] pour les assurances cela fait 2 fois qu'il me refuse de m'indemniser en plus il me traite de frauduleuse car j'aurais omis de leur dire certains arrêts de travail alors qu'il me demande 5 ans en arrière pour ma part ce n'est qu'un oubli [/citation] je pense que vous faites référence à une assurance complémentaire pour laquelle vous avez dû remplir un questionnaire médical et omis volontairement ou non de déclarer des antécédents. Conformément au code des assurances, l'assureur est tout à fait dans son droit